



Licenciement normalement a l'amiable

Par **audrey_simplement**, le **30/05/2008** à **14:11**

Bonjour, voici mon problème : Mon employeur a décidé de me licencier, c'est un arrangement a l'amiable suite à un changement de direction qui ne souhaite pas travailler avec l'ancienne équipe. Afin que tout le monde s'y retrouve, il voulait faire un licenciement pour faute avec une négociation derrière (convention entre nous). De ce fait, l'employeur peut reprendre qq'un et moi toucher mes indemnités.

Il m'a dit que le courrier recommandé est parti ce mercredi 28 mai 08, je devais donc venir travailler jeudi et pas aujourd'hui. N'ayant pas reçu la LRAR hier, je lui en ai parlé et il m'a dit de ne pas venir aujourd'hui car je devrais la recevoir ce jour, aujourd'hui vendredi 30 : toujours pas de lettre... Je lui ai donc envoyé un mail pour le prévenir que j'étais malade ce jour et que je resterais à la maison (cela me couvre en cas de litige). Si demain je n'ai toujours rien, j'irais chez mon médecin afin qu'il m'arrête et que ca justifie mon absence de ce jour et éventuellement de lundi... Que dois-je faire de + pour me protéger ?? Quels sont mes recours ? Je tiens à préciser que je n'ai pas fait de faute grave, ils n'ont aucun dossier contre moi... Ils ont fait une mise à pied immédiate pour faute ce jour à ma collègue (qui fait partie de l'ancienne équipe aussi)... Je ne sais plus ce que je dois faire, merci pour votre aide.

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **22:35**

Bonsoir,

Pourquoi un licenciement pour faute alors que ce n'est pas le cas... Pourquoi, pas un licenciement pour incompatibilité d'humeur ou changement de conditions de travail et que veut dire "convention entre nous" ? cela n'est guère "catholique".

Vous n'êtes pas sensé savoir que vous êtes licenciés dont tant que vous ne recevez pas cette lettre, vous devez vous rendre au travail. Pour les jours manqués, procurez vous vite un certificat médical.

Je sais qu'il ne faut pas se montrer méfiant à tout bout de champ mais dans ce genre de situation, les "dires" ne valent rien... seuls les "écrits" restent donc allez au travail et dites simplement à votre employeur que tant que vous n'avez pas ce courrier, vous préférez venir travailler par sécurité.

cordialement,